

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2011

VOEU

Nombre de membres  
au Conseil municipal : 29  
en exercice : 29  
qui ont pris part à la  
délibération : 28  
Date de convocation :  
22 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 28 novembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

**Présents** : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Mireille PERINEL, Luc MOREAU, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Angèle ABBATTISTTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Chantal BREBION, Pierre CLOT, Joaquin TORRES, André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

**Représentés** : Catherine LE BAS par Mireille PERINEL, Frédéric CALVO par Luc MOREAU, Jérôme MAGNIN par Maurice RAGOT, Stéphanie COLPIN par Michelle LAPRESA, Kamel BOUZERARA par Christian GROS, Isabelle GULGLIELMO par Angèle ABBATTISTA, Florence LOMBARD par André CONVERT

**Absents** : Sophie FAUCON BIGUET

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Monsieur Joaquin TORRES a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

**Rapporteur : Yannik OLLIVIER**

**Objet : VŒU contre l'action commando du bloc identitaire sur la commune**

Le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux condamne vigoureusement l'affichage sauvage et revendiqué par un groupe connu pour ses idées d'extrême droite, qui s'est déjà illustré par d'autres actions ainsi que la campagne médiatique dirigée contre l'édification de lieux de cultes dont celui intercommunal de Saint-Martin-le-Vinoux intervenu le jeudi 3 novembre 2011.

Nous tenons à faire part de notre indignation unanime contre de tels agissements qui ne font qu'attiser la haine et l'intolérance et rappelons l'unanimité du Conseil Municipal lors de la cession du terrain à l'association franco maghrébine, ainsi que le soutien des Maires du Fontanil et de Saint-Egrève, dont les communautés fréquentent le lieu de culte intercommunal.

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 5 décembre 2011

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

**VOTE : PREND ACTE**

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**

